cgtinfos

N° 159 février 2017

Métropole européenne de Lille

c'était mieux avant !

Dérèglement intérieur

page 3

bien-être au travail ? c'est pas gagné...

pages 4 et 5

Arrêt maladie : vos droits et devoirs

page 7

Merci patron ?

page 8

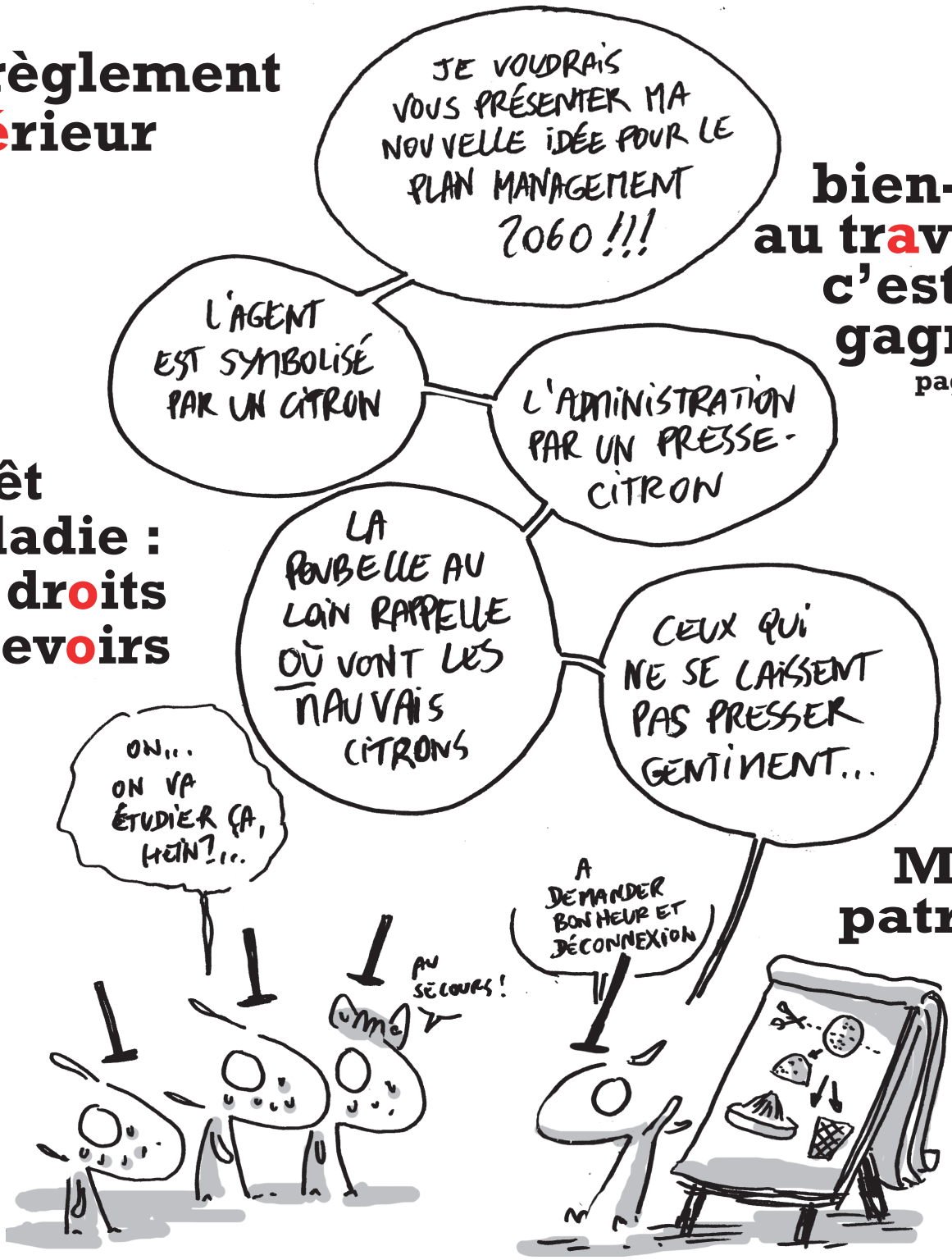

leurs devoirs, nos droits

l'édito

Primaires or not Primaires

« Vous ne passerez pas ! »
Gandalf
(Le Seigneur des anneaux)

Dans un élan d'amnésie, certains ont été tentés d'appeler le dernier exercice du style : « les primaires de la gauche ».

Bon, ceux qui ont un certain recul avec l'histoire se souviendront certainement de ce qui a pu être, par le passé, une vraie politique de gauche : congés payés, retraite à 60 ans, création de la sécurité sociale, augmentation des salaires, conventions collectives, Statut de la fonction publique territoriale.
Pour la CGT, le « label » de gauche n'est pas une étiquette que l'on achète et qu'on a le droit de coller partout ensuite. Être de gauche, c'est comme les sentiments, ça ne se décrète pas, ça se mérite !
Être de gauche c'est porter les valeurs de la République, les valeurs du monde du travail, des valeurs de justice sociale et écologique !
Pour la CGT c'est :
> Travailler moins pour travailler tous, **la semaine de 32 heures**
> **Augmentation des salaires et traitements,**
> **Abrogation de la Loi El Khomri**, droits nouveaux pour les salariés,
> **Réindustrialisation,**
> **Planification écologique,**
> **Sécurité sociale intégrale,**
> **Retraite à 60 ans avec 40 années de cotisation**, augmentation des pensions, prise en compte réelle de la dépendance…
Oui, être à gauche, c'est entendre les aspirations des salariés en lutte, de la jeunesse qui exige un avenir, des retraités aux petites pensions.
La meilleure contribution que les salariés peuvent apporter dans la période électorale actuelle consiste à construire des mobilisations sociales fortes et à placer les revendications économiques et sociales au cœur du débat de la présidentielle.

Ingrid Duthilleul

l'agenda

> **07 mars :** journée internationale de la lutte des femmes anticipée à la Mel

> **21 mars :** journée d'actions CGT

> **27 mars :** CHSCT

Vacances scolaires du 10 au 26 février 2017 inclus.

par chèque ou par espèces?

Règlement ou dérèglement intérieur de la MEL

En tout premier point, il convient de rappeler le principe de prédominance du Statut de la Fonction Publique territoriale sur tout Règlement Intérieur (RI).

Il convient également de rappeler l'importance du respect de la hiérarchie des normes. Principe qui fait qu'un règlement quel qu'il soit, ne peut mettre en cause des droits supérieurs existants (loi, décrets etc.)
La CGT MeL rappelle son attachement au principe de respect de la hiérarchie des normes car ce principe est aujourd'hui remis en cause dans le secteur privé par l'application de la loi El Khomri.
La CGT MeL n'était pas favorable à la mise en place de ce RI. En tout cas, nous continuons à penser que des sujets bien plus importants sont prioritaires. Sujets tels que les effectifs qui manquent fortement dans de nombreux services ou encore l'évolution des régimes indemnitaires que l'on attend depuis des mois.
De plus, la CGT MeL craignait que ce RI soit l'occasion pour l'autorité territoriale d'introduire de nouvelles mesures restrictives et qu'il ne soit pas seulement la compilation des notes de service existantes (comme annoncé initialement).

Pour l'instant, l'histoire nous donne raison puisque ce RI introduit de nouvelles contraintes et remet en cause certaines souplesses ou facilités données aux agents pour exercer leurs missions ou pratiquer par exemple une activité sportive le midi.

Cette première rédaction du RI remet également en cause des règles de droit plus fondamentales*. Nous avons donc formulé de nombreuses observations et revendications sur le projet de règlement intérieur.
Nous espérons que nos remarques seront prises en compte.
Nous espérons également dans le cadre du dialogue social que ce projet sera communiqué aux organisations syndicales de la MEL avant adoption au Conseil.

Stéphane Dumez

*Droit au respect « du secret de la correspondance privée »

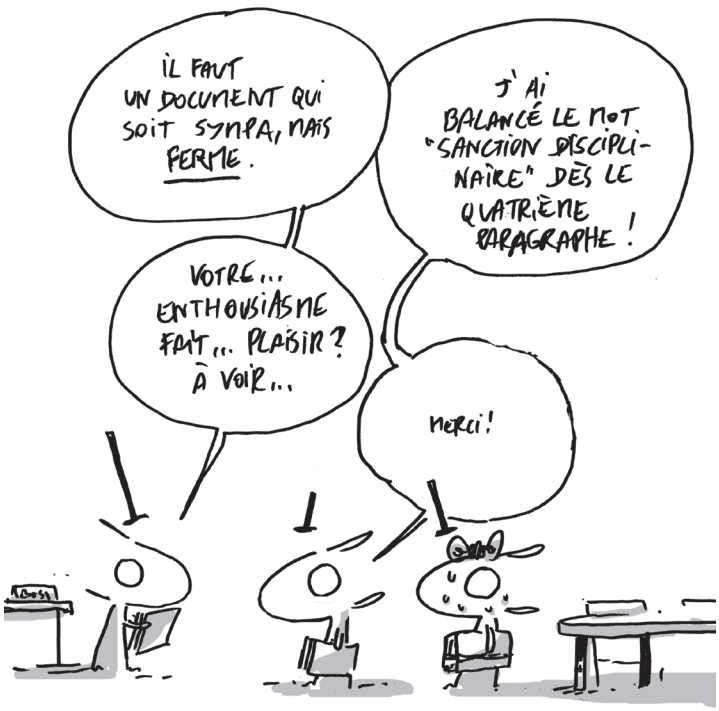

HEC

La CGT arrive en tête avec 42% des suffrages.

Le 8 décembre, la cgt était la seule organisation syndicale à présenter une liste complète de candidats aux élections professionnelles de l'Ecole des hautes études commerciales de Paris.
Tous collèges confondus, la CGT remporte les élections de la prestigieuse école de commerce qui compte plus de 500 salariés avec 42 % des suffrages exprimés loin devant la CFTC à 23 % ; UNSA et la CFDT à 18 %.
A l'heure où certains médias veulent montrer une CGT incapable de négocier et de proposer, c'est l'occasion de rappeler que dans le secteur de l'enseignement supérieur (CGT = premier syndicat en nombre d'adhérents), la CGT négocie, fait des propositions, mais sait aussi s'opposer quand il le faut et toujours en proposant des alternatives.
Avec ce résultat, c'est l'assurance que tous les personnels seront valablement et équitablement représentés, qu'ils décideront de leur propre avenir.

8 mars – Journée internationale de luttes pour les droits des femmes

Chaque année le collectif « Femmes » de la Cgt Mel organise diverses animations afin de célébrer cette journée.

Cette année, c'est le mardi 7 mars 2017 que nous vous attendrons –salles du Patio entre 12 et 14 heures– afin de débattre autour de deux thèmes principaux.

Un thème de société sur les femmes en prison

> Dans un but d'immersion, une cellule à taille réelle sera reconstituée (9 m² avec mobilier, bande sons, images…)

> L'artiste comédienne, SwaN Blachère, nous livrera un regard particulier sur la détention et sur le métier de surveillant pénitentiaire avec des extraits de sa pièce de théâtre « Perpète ! Journal d'une matonne »

> Un débat suivra avec la participation entre autres d'un de nos collègues, visiteur de prison depuis 25 ans.

N'hésitez pas à nous faire remonter les questions que vous vous posez ou mieux, à les poser ce jour-là !

Un thème Mel

> La différence de revenus entre H/F à la Mel tout au long de la vie active mais également à l'heure de la retraite (causes, effets, propositions…)

Mais aussi, et encore : le non-remplacement systématique des congés maternités, leur réintégration, l'obtention des 12 j/RTT pour les agents à temps partiel qui ont largement dépassé le quota d'heures, etc…

Nous vous attendons nombreuses et nombreux

le collectif « Femmes »

Plan bien-être au travail : les propositions de la CGT

La MEL a souhaité lancer la réflexion et l'action autour d'un « plan bien être au travail ». A la CGT, nous considérons que ce plan d'actions peut être l'opportunité d'améliorer les conditions de travail des agents, à conditions d'y mettre la volonté et les moyens. Nous avons donc formulé des propositions en ce sens à l'Administration :

1. Améliorer l'équilibre diététique et la qualité des repas du restaurant de la MEL

L'ensemble des acteurs sociaux de la MEL reconnaissent la qualité de service du restaurant de la MEL. Pour autant, nous considérons que ce service peut être amélioré sur le plan de la qualité diététique des repas servis. En effet, nous constatons que de nombreux agents sont amenés à limiter leur choix au plat principal, sans doute pour des raisons de coût. C'est pourquoi, nous proposons d'inclure au plat principal une entrée (crudités) et un fruit frais sans surcoût pour les agents. Au-delà de la composition du repas, nous souhaitons améliorer la qualité des produits servis. Cela passe notamment par l'augmentation de la proportion de produits issus de l'agriculture biologique, avec l'objectif d'aller vers un approvisionnement intégral en produits bio d'ici la fin du mandat.

Enfin, cette question se pose également sous l'angle de l'égal accès au service de restauration collective. De fait, les agents des sites éloignés ne bénéficient pas du restaurant, dont la capacité d'accueil (aujourd'hui saturée) est de 900 à 1 000 repas / jour pour plus de 2 600 agents. C'est pourquoi nous proposons d'ouvrir l'accès aux chèques restaurant aux agents localisés sur des sites éloignés du siège de la MEL.

2. Garantir le droit à la déconnexion des agents de la MEL

Par choix ou par obligation, 71 % des cadres regardent leurs mails professionnels le soir ou en congés selon une enquête du Cabinet Deloitte d'avril 2015. 76 % des cadres estiment également que les outils numériques ont un impact négatif sur leur vie personnelle. Cette hyperconnexion nuit à la productivité et aux conditions de travail des salariés.

C'est pourquoi l'amélioration des conditions de travail passe par la garantie d'un droit des salariés à la déconnexion et notamment par :

> Le blocage des serveurs le soir et le week-end. C'est ce qu'a mis en place le constructeur d'automobiles Volkswagen pour une partie de ses salariés (3 000), qui ne peuvent plus recevoir de mails professionnels sur leur smartphone en dehors des heures de bureau.

> L'incitation à l'utilisation de la fonction d'envoi différé des courriels,

> La mise en vacance des boîtes mails. Le groupe Daimler a développé le programme « Mail on Holiday » pour ses salariés qui choisissent l'effacement automatique des messages reçus durant leurs congés. L'expéditeur est informé de l'absence du salarié, de l'effacement de son courriel et de l'adresse d'un autre salarié qui pourra répondre à sa demande.

> La suppression de la fonction « répondre à tous ». Le cabinet américain Nielsen aurait envisagé cette solution radicale pour lutter contre l'inflation exponentielle et contre-productive des mails.

3. Garantir l'exercice des pratiques sportives à la MEL

Le projet de règlement intérieur restreint fortement l'utilisation des véhicules de service, excluant par exemple toute utilisation dans le cadre des activités sportives organisées par l'Association Sportive Communautaire, MeL Team Sport.

C'est pourquoi, il nous semble nécessaire de garantir, au travers d'une convention avec le Comité d'Action Sociale, l'utilisation des véhicules de service dans le cadre des activités de l'association.

4. Améliorer l'accès aux équipements culturels et à l'Espace Naturel Métropolitain

La MEL gère une offre diversifiée d'équipements culturels et de détente (LAM, Mozaic, Près du Hem) dont elle fait bénéficier ponctuellement ses agents. Les ex – agents de l'ENM bénéficiaient dans le cadre du syndicat mixte de la gratuité d'accès aux équipements.

Nous proposons de garantir la gratuité de l'accès aux équipements culturels et de détente de la MEL aux agents de la MEL et de leurs enfants, au moins dans le cadre d'activités organisées par le Comité d'Action Sociale en direction des agents et de leurs enfants.

Au-delà des seuls agents, il nous semblerait pertinent de réfléchir à la mise en place de « fenêtres de gratuité » en direction de l'ensemble des usagers (en fin de journée, plusieurs jours par an). Ces périodes de gratuité des équipements permettraient d'en améliorer l'attractivité et de toucher de nouveaux publics.

la rédaction

une histoire de mémoire

Mémoire d'Histoire

La CGT vous invite à débattre sur le thème du Conseil National de la Résistance le jeudi 16 février 2017 à 13h30 salon de réception (côté patio).

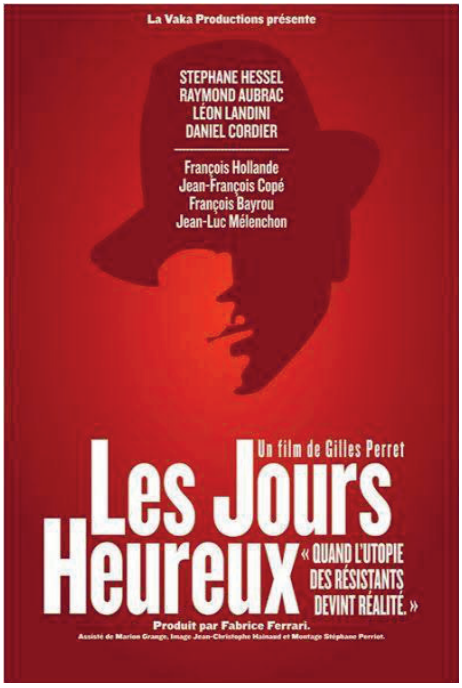

Nous diffuserons le film « les jours heureux » suivi d'un débat auquel participera l'ANACR (Association nationale des anciens combattants et résistants).
Vous êtes toutes et tous les bienvenus à cette initiative.
Prochaine initiative le 28 avril avec la projection du film « La Sociale ».
Une belle sortie de la section des retraités en visite ce 13 janvier au Musée de la Résistance de Bondues avec quelques militants de l'ANACR (Pierre Charret et Colette Becquet). En février les retraités visiteront la Centrale de Gravelines et la papeterie ArjoWiggins.

La CGT/MEL organise des heures d'informations syndicales dans tous les services.
Voici une photo de l'HIS de l'UTTA qui s'est déroulée le Jeudi 26 janvier 2017, où il y avait 20 participants, de l'agent technique au chef de service et de la jeune recrue au futur retraité.

Le sujet RIFSEEP (intervenant Régis) a intéressé les agents et permis d'éclaircir les mises en œuvre de ce régime indemnitaire.
Les agents ont également évoqué le manque de personnel, l'avenir des permanences, l'évolution du management et le règlement intérieur. Eric, le délégué CGT/UTTA, a organisé la distribution des tracts en amont de la réunion.
Opération à renouveler

la rédaction

Premiers !

Les salariés confirment la CGT comme premier syndicat des TPE

Les résultats des élections de représentativité dans les Très Petites Entreprises confirment la CGT comme première organisation syndicale au plan national, avec 25,12% des suffrages.
Les salariés qui se sont exprimés ont choisi de légitimer le syndicalisme CGT, qui propose, conteste, revendique, lutte et négocie ! La CGT sort confortée de cette élection et remercie les électeurs.
Cette satisfaction des résultats ne peut gommer l'amateurisme dont ont fait preuve le gouvernement et les services du Ministère du Travail tout au long du processus électoral.
Ils portent notamment la responsabilité du faible taux de participation des salariés à l'élection.
Alors que 4,6 millions de salariés étaient concernés par l'élection, aucune communication digne de ce nom dans les médias n'aura été organisée afin d'informer, sensibiliser et favoriser leur expression.
La CGT dénonce le gouvernement et ses services qui auront jalonné d'embuches l'élection des salariés des TPE comme par exemple le report des élections pendant les fêtes de fin d'année.
Le choix de permettre la participation de listes syndicales pourtant dans l'incapacité de représenter les salariés dans les commissions paritaires qui vont se mettre en place démontre que loin de l'affichage, la prise en compte de l'expression des salariés des TPE sur leurs besoins, leurs revendications n'intéressent que peu le gouvernement !
Les salariés ont amené la meilleure des réponses, celle de placer en tête et loin devant la CGT avec un résultat de 25,12% devant la CFDT à 15,44%.
Ces résultats confèrent de grandes responsabilités à la CGT, qui, forte de ce résultat, réaffirme son engagement auprès des salariés des TPE pour, avec eux, exiger des avancées réelles en matière sociale.
La CGT mesure les efforts de déploiement à réaliser pour mieux représenter les salariés des TPE, leur donner plus de place encore dans le syndicalisme CGT, le syndicalisme de tous les salariés.

volet-vous danser avec moi ?

JURiDiX

L'arrêt pour maladie : droits et obligations.

Un médecin, un dentiste ou une sage-femme peuvent vous délivrer un avis d'interruption du travail. Ce document vous ouvre droit à des congés de maladie ordinaire (CMO) pendant lesquels vous percevez votre rémunération dès le premier jour d'absence, le jour de carence, institué par la loi de finances de 2012, ayant été supprimé pour les fonctionnaires.

Mais en contrepartie de la suppression de ce jour de carence, la loi de finances de 2014 a prévu le principe d'une sanction en cas d'envoi tardif par le fonctionnaire de son avis d' arrêt de travail.

Les obligations

> L'avis d'interruption de travail doit être transmis à l'employeur dans les 48 heures
> Ce délai doit également être respecté pour un renouvellement d'arrêt de travail
> Lors d'un envoi par courrier, le cachet de la poste fait foi du respect des délais
> Si ce délai n'est pas respecté, en cas de récidive dans les 2 ans, l'employeur pourra, dans certaines conditions, réduire votre traitement indiciaire, ainsi que certaines primes, de 50% sur la période comprise entre la date d'établissement de l'avis d'interruption de travail et sa date d'envoi
> Cette réduction ne s'appliquera cependant pas si vous pouvez justifier d'une hospitalisation ou d'une impossibilité de transmettre l'avis sous 48 heures
> Les enregistrements des arrêts maladie seront dématérialisés

Vos droits

> Seuls les volets 2 et 3 de l'avis d'interruption du travail sont à transmettre à l'administration
> Le volet 1 **NE DOIT JAMAIS** être transmis car il comporte des données médicales personnelles et confidentielles (se reporter au verso des volets où les destinataires sont précisés)
-Il peut cependant être réclamé par un médecin agréé et mandaté par l'administration pour contrôler le bien fondé médical de votre arrêt de travail.

Stella et Fatiha

Source : Décret n° 2014-1133 du 3 octobre 2014 relatif à la procédure de contrôle des arrêts de maladie des fonctionnaires + Circulaire n° FP 4/2049 du 24 juillet 2003 relative aux modalités de traitements des certificats médicaux d'arrêt de travail pour maladie des fonctionnaires – préservation du secret médical- conservation du volet n°1 de l'imprimé CERFA par le fonctionnaire.

Oyé oyé braves gens !

Adjoint technique de 1ère classe, adjoint administratif de 1ère classe, adjoint du patrimoine de 1ère classe, adjoint d'animation de 1ère classe ceci te concerne !

Suite au PPCR, l'échelle 4 de rémunération est supprimée avec pour conséquences la fusion des échelles 4 et 5 et l'application d'une nouvelle appellation de grades : Adjoint technique principal de 2e classe, adjoint administratif principal de 2e classe, adjoint principal du patrimoine de 2e classe, adjoint d'animation principal de 2e classe.

Cela conduit également à une évolution de votre régime indemnitaire qui passe de 316 à 359 €.

Je vous rappelle aussi l'énorme « évolution du point d'indice » de + 0,6 % soit 12 € brut par mois environ.

Super ! Merci qui ? Merci…….. (attention à ce que vous allez dire !)

Pour plus d'information

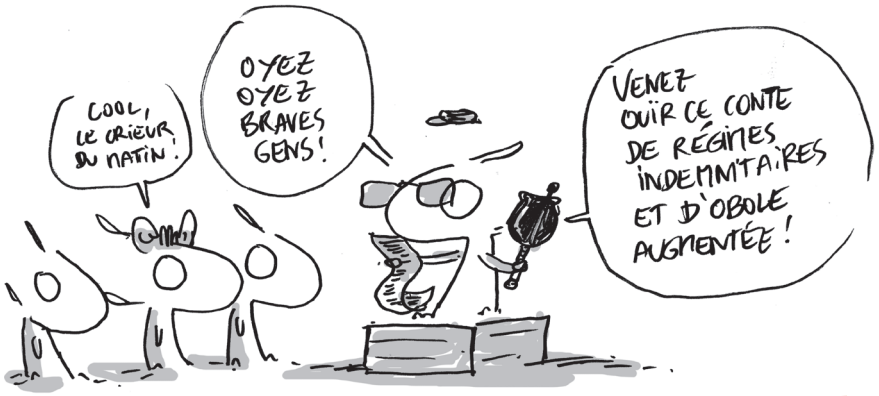

Daniel Duthilleul
poste 6310

Merci patron

Je m'appelle Pénélope et telle la Pénélope de l'odyssée d'Ulysse, on m'a décrite comme attendant le retour de mon mari. Il est parti à la conquête du monde et je l'ai attendu en brodant. Je suis une femme de l'ombre. Ci-après ma lettre à mon mari François (ou à mon supposé patron).

J'ai pris sur moi de ne pas revendiquer l'égalité homme/femme. J'ai pris sur moi de t'attendre et de te laisser faire. Je t'ai fait cinq enfants et tu t'es fait une probité sur leur dos. Tu as présenté les choses comme cela et je t'ai attendu en les élevant. Je ne brode pas ou à peine. Je suis ta femme et je m'appelle Pénélope.
Tu me vends comme on vendrait un modèle (Je ne pose pas dans les magazines : je suis de ces modèles illustrant l'inégalité homme/femme). Je suis une femme de l'ombre.
Selon la presse, je le serais au point d'avoir eu des fiches de salaire à mon nom pour alimenter la gamelle. Elles nous auraient rapporté quelque cinq cent mille euros en quelques années. J'aurais également été salariée d'un journal pour un rab de cent mille euros.
Si tout cela se vérifie : **Merci patron ! Merci de m'avoir déconsidérée au point de me payer sans me faire travailler. Pour six cent mille euros, j'aurais pu réellement travailler (au risque de te contredire).** Je suis restée dans ton ombre et j'ai élevé nos cinq enfants. Ils reproduiront ton modèle.
Es-tu un modèle pour eux et pour la France ? La question se pose franchement.
A François Fillon, mon époux carriériste.

Ted

ours

Le CGTinfos est une publication du syndicat CGT de la Métropole Européenne de Lille
1 rue du Ballon, 59000 Lille **Tél** 03 20 21 23 46 **Fax** 03 20 21 61 39 **Blog** cgt-lmcu.over-blog.com
Mail syndicat_cgt@lillemetropole.fr **Directeur de publication** Daniel Duthilleul
Directeur de la rédaction Stéphane Dumez **Rédacteur en chef** Yves Estager
Dessins Monsieur Lapin **monsieurlelapin@laposte.net / Facebook :**